

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 18 AVRIL 2017 À 18 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, district n° 1
Jim O'Brien, district n° 2
Michael Tuppert, district n° 3
Hélène Thibault, district n° 4
Jean Perron, district n° 5
Marcel Gaumond, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire de direction

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h 30.

- 1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 3. AFFAIRES COURANTES**
 - 3.1. Mandat / Étude géotechnique et contrôle qualitatif / Reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées
 - 3.2. Autorisation de signature / Protocole relatif à l'utilisation d'une rampe de mise à l'eau
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

2. ORDRE DU JOUR
2.1 Adoption de l'ordre du jour

64-04-2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. AFFAIRES COURANTES

65-04-2017

3.1 Mandat / Étude géotechnique et contrôle qualitatif / Reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées

ATTENDU QUE la Ville désire effectuer des travaux de reconnaissance géotechnique et de contrôle qualitatif dans le cadre du projet de reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées;

ATTENDU les soumissions obtenues d'entrepreneurs qualifiés pour effectuer les travaux;

ATTENDU les recommandations de la firme CIMA+ en date du 13 avril 2017;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron

APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien

ET RÉSOLU À LUNANIMITÉ :

DE retenir le plus bas soumissionnaire, soit la firme Englobe Corp., afin d'effectuer des travaux de reconnaissance géotechnique et de contrôle qualitatif dans le cadre du projet de reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées, et ce, pour un montant de 41 961,60 \$ plus taxes applicables, dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt numéro 11290-2017 à être approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

66-04-2017

3.2 Autorisation de signature / Protocole relatif à l'utilisation d'une rampe de mise à l'eau

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac utilise la rampe de mise à l'eau située au Domaine de la Rivière-aux-Pins, et ce, pour ses citoyens;

ATTENDU QUE le Domaine de la Rivière-aux-Pins est disposé à permettre à la Ville de Fossambault-sur-le-Lac d'utiliser sa rampe de mise à l'eau;

ATTENDU QUE les deux parties ont convenu des paramètres financiers et autres encadrant l'utilisation de la rampe de mise à l'eau, lesquels sont stipulés dans un protocole d'entente joint à la présente;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumond

APPUYÉE par le conseiller Jim O'Brien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer un protocole d'entente avec le Domaine de la Rivière-aux-Pins relativement à l'utilisation de la rampe de mise à l'eau située sur le territoire du Domaine de la Rivière-aux-Pins;

QUE la contribution monétaire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac soit de 6 000 \$ pour l'année 2017, de 10 000 \$ annuellement pour les années 2018, 2019, et de 12 000 \$ pour l'année 2020.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération des années concernées.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

67-04-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 18 h 40.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier